

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE DONNENHEIM

MAIRIE
de
DONNENHEIM



Procès-verbal
des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 mars 2024

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 9
Conseillers absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept mars à 20 h, le conseil municipal régulièrement convoqué le vingt-deux mars 2024 s'est réuni, dans la salle du conseil municipal

***Sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELE, Maire
Secrétaire de Séance – Monsieur Jean Marc GISS***

***Membres présents : Mr SCHISSELE Stéphan – Mr HERTZOG Frédéric – Mme HASE Brigitte
– Mme MORIER Caroline - Mr ENDERLIN Lionel - Mme BRUCKER Catherine - Mr MAETZ
Dominique – Mme DELAMARE Céline – Mr RITLENG Nicolas.***

Membre absent :

***Mr DEBEIRE François donne procuration à Mme DELAMARE Céline
Mr GILLIG Thomas donne procuration à Mr Dominique MAETZ***

QUORUM : 9

Le Quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2024.
3. Compte de Gestion 2023.
4. Compte Administratif 2023.
5. Taux d'impositions 2024.
6. Budget Primitif 2024
7. M57 : Autorisation de mouvements de crédits.
8. Attribution d'agrément de permissionnaires pour le lot de chasse n°1
9. Remplacement du photocopieur.
10. Divers.

1) **Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal

DESIGNE

Mr. Jean Marc GISS, secrétaire de la présente séance.

POUR ; 11 Voix dont 2 Procurations

2) **Procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024.**

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2024.

Aucune observation n'étant formulée, **Le Conseil Municipal**

DECIDE

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024.

POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

3) **Compte de Gestion 2023.**

Monsieur le Maire soumet aux conseillers le Compte de Gestion de l'exercice 2023 établi par le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de HAGUENAU.

Les chiffres étant en concordance avec le Compte Administratif 2023 de la Commune de Donnenheim,

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE

D'adopter le Compte de Gestion 2023 ainsi présenté.

POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

4) **Compte Administratif 2023.**

Monsieur le Maire expose les chiffres du CA 2023 au conseil municipal. Un débat s'engage au sujet de ce bilan.

Les Conseillers Municipaux n'ayant plus de questions à poser, Monsieur le Maire délègue la présidence à Monsieur Frédéric HERTZOG Frédéric, 1er Adjoint au Maire et quitte la salle. Monsieur Frédéric HERTZOG soumet à l'assemblée le Compte Administratif 2023 arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> : Dépenses :	144 144,62 €
Recettes :	165 977,39 €
Excédent d'exercice	21 832,77 €

<u>Section d'investissement</u> : Dépenses :	51 030,87 €
Recettes :	140 927,39 €
Excédent d'exercice :	89 896,95 €

L'excédent global de l'exercice se monte à : **111 729,72 €**

L'excédent de fonctionnement antérieur est de : **87 715,86 €**

Le déficit d'investissement antérieur est de : **49 650,67 €**

Le résultat global à la clôture de l'exercice est de : **149 794.91 €**

- fonctionnement : excédent de 109 548,63 €
- investissement : excédent de 40 246,28 €

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE

- d'adopter le Compte Administratif 2023 ainsi présenté,
- de reporter le montant de 109 548,63 € au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté du BP 2024.
- de reporter le montant de 40 246,28 € au chapitre 001 solde d'exécution d'investissement reporté du BP 2024.

**POUR : 10 Voix dont 2 Procurations
(le Maire ne participe pas au vote)**

5) Taux d'impositions 2024.

Par délibération du 28 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	19,7 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	29,41 %
Taxe d'Habitation :	5,44 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 de 6,7 % soit les taux ramenés aux valeurs suivantes :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	21,03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	31,39 %
Taxe d'Habitation :	5,81 %

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE

D'adopter les nouveaux taux proposés par Monsieur le Maire à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	21,03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	31,39 %
Taxe d'Habitation :	5,81 %

POUR : 7 Voix dont 1 Procuration

(Stéphan SCHISSELE – Frédéric HERTZOG – Brigitte HASE – Dominique MAETZ – Catherine BRUCKER – Céline DELAMARE - Thomas GILLIG)

CONTRE : 1 Voix

(Lionel ENDERLIN)

ABSTENTION : 3 Voix dont 1 Procuration

(Nicolas RITLENG – Caroline MORIER – Francois DEBEIRE)

6) Budget Primitif 2024.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2024. Après discussions et explications aux membres du conseil municipal :

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 ainsi élaboré.

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	269 324,56 €
	Recettes :	269 324,56 €
<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	194 207,91 €
	Recettes :	194 207,91 €

Les subventions ont été proposées pour les associations suivantes :

ASL Association Sports et Loisirs de Donnenheim : 100 €

Pour le maintien de la subvention par **POUR : 11 Voix dont 2 Procurations**

SIVU Bilwisheim - Donnenheim : 3 000 €

Pour le maintien de la subvention par **POUR : 11 Voix dont 2 Procurations**

Chorale Ste Cécile : 400 €

Pour le maintien de la subvention par **POUR : 11 Voix dont 2 Procurations**

Conseil de fabrique : 1 000 €

Pour le maintien de la subvention par **POUR : 11 Voix dont 2 Procurations**

Sapeurs-pompiers section Bilwisheim :

Pour le maintien de la subvention par **POUR : 11 Voix dont 2 Procurations**

Tennis-Club Bilwisheim-Donnenheim : 400 €
Pour le maintien de la subvention par **POUR : 11 Voix dont 2 Procurations**

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE

- d'adopter le Budget Primitif 2024 ainsi présenté.
- d'accepter la reconduction des subventions aux associations pour l'année 2024 (votes selon résultats ci-dessus) selon l'annexe B8 du Budget Primitif 2024.

POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

7) M57 – Autorisation de mouvements de crédits

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Après délibération, le Conseil Municipal

AUTORISE

- Monsieur le Maire, pour l'exercice 2024,

à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de HAGUENAU pour mise en œuvre.

POUR : 11 Voix dont 2 Procurations

8) Attribution d'agrément de permissionnaires pour le lot de chasse N°1 :

Suite à la signature de la convention de gré à gré pour le lot de chasse unique de la commune et conformément à l'article 25-2 du Cahier des charges, Monsieur Pierre NONNENMACHER locataire du lot unique, sollicite l'agrément pour 2 permissionnaires de chasse, soient :

- Monsieur Michel MARRE domicilié 100 rue du Général de Gaulle 67 170 Geudertheim, titulaire du permis de chasser n° 67-1-3427
- Monsieur Lionel MARRE domicilié 10 route de Hochfelden 67 270 Mutzenhouse, titulaire d'un permis de chasser n° 67-1-5462

Le maire présente la demande adressée à la commune

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE

- **d'attribuer** l'agrément de permissionnaire à Monsieur Michel MARRE qui l'autorise à chasser sur le lot n°1 de la chasse communale.
- **d'attribuer** l'agrément de permissionnaire à Monsieur Lionel MARRE qui l'autorise à chasser sur le lot n°1 de la chasse communale.

POUR : 10 Voix dont 2 Procurations
ABSTENTION : 1 Voix (Céline DELAMARE)

9) Remplacement du photocopieur :

Le contrat souscrit en 2019 auprès de Canon arrivant à échéance le 05/09/2024 et sa dénonciation devant se faire au plus tard le 3 mois avant, le Conseil Municipal est invité à étudier les offres de renouvellement ou de changement de prestataire.

A. 2 offres de location d'une durée de 5 ans sont proposées :

- **CANON** appareil reconditionné
Frais : implantation 320 € - loyer 85 €/mois – copie noir et blanc 0.0042 €/unité – copie couleur. 0.042 €/unité
- **XEROX** appareil neuf
Frais : implantation offerte - loyer 70 € /mois – copie noir et blanc 0.0035 €/unité – copie couleur. 0.035 €/unité

La proposition de l'entreprise XEROX est plus avantageuse

Coût actuel annuel de la formule de location : 1 831 €

B. 1 offre d'achat est proposée par l'entreprise XEROX :

- **XEROX** appareil neuf - Acquisition : 3 281 €

Il apparaît que le montant dépensé à l'issue de la 3^{ème} année devient supérieur pour la formule locative par rapport à la formule achat.

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE

**L'achat auprès de la société XEROX
d'un nouveau photocopieur pour un montant de 3 281 € H.T**

Pour : 11 voix dont 2 Procurations

10) Divers :

- Monsieur le Maire propose de fixer la date de la fête des aînés 2024 au dimanche 23 juin 2024
- Monsieur le Maire remercie Caroline, Céline et Nicolas pour les travaux réalisés pour rénover les espaces verts rue des Cigognes et devant l'école Rose des vents.
- Monsieur le Maire remercie Brigitte pour la nouvelle décoration de la mairie. Ensemble très réussis, les images ont été fournies par M. MOEGLIN habitant rue des Coteaux. Il invite tous les conseillers à visiter la mairie.
- Monsieur le Maire remercie les conseillers qui se sont impliqués dans l'opération Nettoyage de printemps 2024 qui a rassemblé une vingtaine de personnes le samedi 23 mars dernier. Un moment convivial a clôturé la matinée et fut appréciée par tous.
- Monsieur le Maire précise que la dalle béton a été coulée derrière l'école Rose des Vents. Le container à bio déchets devrait y être installé prochainement de même que les 2 containers servant à la collecte des vêtements.
- Nicolas RITLENG interroge le Maire sur les moyens envisagés pour protéger la zone enherbée située le long de l'école contre les stationnements sauvage des véhicules. Le Maire répond que plusieurs solutions sont envisageables :
Brigitte, 2^e adjointe, a rencontré les équipes de la CEA pour éventuellement mettre en œuvre des plantations. Des haies pourraient être ajoutées, la CEA nous a communiqué les variétés admises. Si on opte pour cette option il faudra protéger les jeunes plants. Il y a aussi la possibilité d'y placer des obstacles mais Monsieur le Maire craint que le problème se déplace à un autre endroit.
- Nicolas RITLENG demande au Maire à quelle échéance aura lieu la rétrocession de la route rue du Houblon. Le Maire lui répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet et que le lotisseur va être relancé.
- Monsieur RITLENG questionne le Maire sur la possibilité de mettre en place un marquage au sol dans les courbes le long de la rue principale pour assurer une meilleure sécurité des différents usagers de la route.
Le Maire lui répond qu'une nouvelle personne en charge de la voirie vient d'être nommée au sein de la CAH et indique qu'une demande en ce sens va lui être déposée.

Monsieur RITLENG propose de remblayer la cuvette située en face du calvaire de la famille GARDEBIEN.

Monsieur le Maire lui répond que les travaux pourront être réalisés avant les semis dans la parcelle.

- Frédéric HERTZOG pose la question sur le devenir des bacs à sel dispersés sur la commune.
Etant donné que des personnes les utilisent comme des poubelles, Monsieur le Maire propose de les retirer et de voir s'il est nécessaire de les remettre vu le peu de chute de neige.

L'assemblée n'ayant aucun autre point à soulever, la séance est close à 22h30.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur Stéphan SCHISSELE	
Monsieur Jean Marc GISS	